

INFORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Date d'exécution: 19 mars 2026

Date d'édition: 8 avr. 2026

Version: 1

Page 1/8

AQUA FILTER KRUPS XS807

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

AQUA FILTER KRUPS XS807

Indications diverses:

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Cet article ne contient pas de substances ou mélanges dangereux susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

article (3(3), du règlement REACH)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

C: Utilisation par les consommateurs

Catégories d'articles [AC]

AC 0: Autre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité vendeur:

GROUPE SEB MOULINEX SAS

1076 Rue Saint Léonard

53100 MAYENNE

France

Téléphone: +33 (0)1 87 21 68 45

E-mail: sds@groupeseb.com

E-mail (personne compétente): sds@groupeseb.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: Suisse: Tox Info Suisse: 145 (<http://toxinfo.ch/>)

24h: France: Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59

24h: Luxembourg: +352 8002 5500

24h: Belgique: Antigifcentrum +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence: aucune

Indications diverses:

Ne pas ouvrir les récipients de force.

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

INFORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Date d'exécution: 19 mars 2026

Date d'édition: 8 avr. 2026

Version: 1

Page 2/8

AQUA FILTER KRUPS XS807

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Indications diverses:

article (3(3), du règlement REACH)

Ces informations sont fournies à titre volontaire et sont uniquement destinées à des fins d'information.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
	Acrylic acid and divinylbenzene polymer with carboxylic acid groups La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	
n°CAS: 7440-44-0 N°CE: 931-328-0	Activated Carbon - High Density Skeleton La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	
n°CAS: 9003-01-4	Polyacrylsäure La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas de fuite du produit :

Rincer la peau à l'eau.

En cas d'inhalation:

En cas de fuite du produit :

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas de contact avec la peau:

En cas de fuite du produit :

Rincer la peau à l'eau.

Après contact avec les yeux:

En cas de fuite du produit :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

En cas de fuite du produit :

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

INFORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Date d'exécution: 19 mars 2026

Date d'édition: 8 avr. 2026

Version: 1

Page 3/8

AQUA FILTER KRUPS XS807

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

En cas de fuite du produit :
Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

En cas de fuite du produit :
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

En cas de fuite du produit :
Recueillir le produit répandu.

Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

non applicable

Précautions pour la protection de l'environnement:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Ne pas ouvrir les récipients de force.

INFORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Date d'exécution: 19 mars 2026

Date d'édition: 8 avr. 2026

Version: 1

Page 4/8

AQUA FILTER KRUPS XS807

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 13 – Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

En cas d'utilisation conforme

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Protection de la peau:

En cas d'utilisation conforme

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Protection respiratoire:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

article (3(3), du règlement REACH)

Ces informations sont fournies à titre volontaire et sont uniquement destinées à des fins d'information.

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Cet article ne contient pas de substances ou mélanges dangereux susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

article (3(3), du règlement REACH)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide

Forme: solide

Couleur: non déterminé

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	① Méthode ② Remarque
pH	<i>non applicable</i>	
Point de fusion	<i>non applicable</i>	
Point de congélation	<i>Aucune donnée disponible</i>	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non applicable</i>	
Point éclair	<i>non applicable</i>	
Taux d'évaporation	<i>Aucune donnée disponible</i>	
Température d'auto-inflammation	<i>non applicable</i>	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>	

INFORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Date d'exécution: 19 mars 2026

Date d'édition: 8 avr. 2026

Version: 1

Page 5/8

AQUA FILTER KRUPS XS807

Paramètre	Valeur	① Méthode ② Remarque
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Solubilité dans l'eau	non applicable	
Viscosité, dynamique	non applicable	
Viscosité, cinématique	non applicable	

caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

non applicable

article (3(3), du règlement REACH)

Ces informations sont fournies à titre volontaire et sont uniquement destinées à des fins d'information.

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Cet article ne contient pas de substances ou mélanges dangereux susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

article (3(3), du règlement REACH)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

INFORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Date d'exécution: 19 mars 2026

Date d'édition: 8 avr. 2026

Version: 1

Page 6/8

AQUA FILTER KRUPS XS807

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Autres informations écotoxicologiques:

non applicable

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

20 03 99	Déchets municipaux non spécifiés ailleurs
----------	---

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

INFORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Date d'exécution: 19 mars 2026

Date d'édition: 8 avr. 2026

Version: 1

Page 7/8

AQUA FILTER KRUPS XS807

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

15.3. Informations complémentaires

article (3(3), du règlement REACH)

Ces informations sont fournies à titre volontaire et sont uniquement destinées à des fins d'information.

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Cet article ne contient pas de substances ou mélanges dangereux susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

article (3(3), du règlement REACH)

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EG	Communauté européenne

INFORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Date d'exécution: 19 mars 2026

Date d'édition: 8 avr. 2026

Version: 1

Page 8/8

AQUA FILTER KRUPS XS807

EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EU	Union européenne
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Aucune donnée disponible

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

article (3(3), du règlement REACH)

Ces informations sont fournies à titre volontaire et sont uniquement destinées à des fins d'information.

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Cet article ne contient pas de substances ou mélanges dangereux susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

article (3(3), du règlement REACH)